

fet de l'arrangement des parties entr'elles, et cet ordre étant détruit par la décomposition qui a lieu dans l'estomac et les intestins, il ne nous reste à recourir qu'au procédé synthétique pour le reproduire. Mais comme nous ne connaissons jamais la nature de cet ordre, on voit qu'il est illusoire, pour ne pas dire ridicule, de songer à le rétablir lorsqu'il est perverti.

Nous ne nous permettons ces observations que dans la vue de faire voir combien il est peu raisonnable de chercher à mettre en œuvre ici un procédé qui ne peut s'appliquer avec avantage qu'aux substances qui agissent chimiquement sur nos tissus. Ce sont aussi ces raisons qui ne nous permettent pas de suivre notre auteur, dans tous ses détails sur le *modus operandi* des différentes substances, pour en puiser des connaissances pathologiques sur lesquelles on puisse fonder une évidence. Il nous suffit d'observer les effets délétères que chaque espèce en particulier entraîne, afin que l'expérience devienne notre guide.

L'Auteur s'accorde à recommander avec plusieurs Médecins distingués, l'emploi de la glace, dans la vue de calmer, par une soustraction de calorique, les coliques et la chaleur vive que produisent les poisons, (ce que M. Orfila considère comme une pratique injurieuse); mais le charbon de bois et le blanc d'œufs étendus dans l'eau, que l'auteur recommande avec instance, sont fondés sur des expériences dont nous ne pouvons douter. Il a lui-même avalé cinq grains d'arsenic le matin à 7 $\frac{1}{2}$  heures, et par le moyen du charbon de bois, il ne ressentait plus le moindre inconvénient à midi. Il prit son diner avec le même appétit qu'à l'ordinaire, et n'éprouva par la suite aucun dérangement dans ses fonctions digestives.

Un Comité chargé par la Société de Médecine de Paris, de faire rapport sur ce point de thérapeutique, est d'avis que les expériences de M. Bertrand sur l'action salutaire du charbon de bois dans l'empoisonnement par le muriate de mercure sur-oxygéné et l'acide arsenieux, ne sont nullement concluantes. M. Orfila est aussi du même avis. Un écrivain, M. Boullay, a soutenu cette position dans le bulletin de Pharmacie pour Février 1814. Quoiqu'il en soit de ces témoignages, nous osons soutenir que dans des cas comme ceux dont il est question, où l'on est contraint de se borner à des secours purement palliatifs, il n'est aucune considération qui puisse absoudre le praticien de ne pas employer un moyen qui paraît avoir réussi à quelques-uns, dût-il n'avoir qu'un effet limité; car